

Parents célibataires : priorité jusqu'ici sur papier

PAUVRETÉ 39 % des familles monoparentales vivent avec moins de 1.500 euros par mois. Quelles réponses politiques à ces situations ?

Ce n'est, hélas, plus un scoop. Aujourd'hui, les familles monoparentales sont, on le sait, les plus à risque de pauvreté. L'enquête Dedicated/Ligue des familles le confirme une fois de plus. 30 % de ces familles vivent avec entre 1.000 et 1.499 euros par mois. 23 % avec de 1.500 à 2.000 euros. Et 9 % d'entre elles, soit quasiment une sur dix, subsistent même avec un budget mensuel de moins de 1.000 euros ! Avec toutes les répercussions que l'on connaît sur les enfants. Une enquête de l'Université d'Anvers publiée ce jeudi vient de révéler qu'en Belgique, un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté... Et que ce chiffre grimpe à 34 % chez les enfants de familles monoparentales.

Les politiques semblent avoir pris conscience de la priorité qu'incarnent ces familles dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. À mi-mandat, chaque ministre en charge de cette compétence aux Régions et au fédéral, a lancé des études, des plans, des projets. Pour l'instant toujours sur papier. Mais les premières concrétisations devraient arriver en 2016.

Bruxelles : des maisons d'accueil pour mères célibataires

Le cabinet de Céline Fremault, ministre bruxelloise en charge de l'Aide aux personnes, annonce qu'en 2016, une maison d'accueil destinée à l'hébergement des ménages monoparentaux ouvrira ses portes. Le cabinet rappelle que le sans-abrisme chez les femmes est principalement dû aux séparations, là où il est plutôt dû, chez les hommes, à des ennuis financiers. Les structures imaginées - qui existent déjà en Wallonie - ne se limiteront pas à

de l'hébergement mais auront pour but d'offrir un accompagnement à ces mères célibataires, en vue de leur réinsertion. Une autre « piste à analyser », proposée par le cabinet, consisterait à dévelop-

per des habitats groupés pour les familles monoparentales. La révision du système des allocations familiales (transférées aux Régions via la sixième réforme de l'État) devra aussi tenir compte de ces ménages spécifiques.

Wallonie : Un screening de la législation wallonne

Maxime Prévot, ministre wallon de l'Action sociale, a souvent répété qu'il faisait des familles monoparentales une de ses priorités. En ce sens, après appel

d'offres, l'université de Namur a été chargée d'effectuer un screening exhaustif de toutes les législations wallonnes. L'objectif ? Mettre le doigt sur celles qui discriminent les familles monoparentales pour mieux contrer ces effets ensuite par des mesures adaptées. Il n'y a pas d'échéance pour le moment. En ce qui concerne les allocations familiales, l'administration est aussi en réflexion et les ménages monoparentaux constituent un point d'attention central, par ailleurs spécifié dans le plan wallon de lutte contre la pauvreté. Un projet de réforme du système devrait être présenté à l'été 2016.

Fédéral : 50 femmes

accompagnées dans les CPAS

Au niveau fédéral, la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, Elke Sleurs, a lancé un projet pilote en collaboration avec cinq CPAS en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles (Gand, Anvers, Molenbeek-Saint-Jean, Charleroi et Namur) : chaque CPAS suit de près 10 mères célibataires bénéficiaires du revenu d'intégration pour les épauler dans leur intégration socioprofessionnelle. La secrétaire d'État présentera par ailleurs son plan fédéral contre la pauvreté en janvier. Les familles monoparentales y occuperont-elles une place de choix ? Le cabinet ne peut répondre pour l'instant. ■

ÉLODIE BLOGIE